

livrer mon discours à la publicité, discours qui était destiné à rester dans mes cartons; toutefois, malgré ses défauts, je le revendique tout entier comme ma pensée et comme mon œuvre. Je le soumetts donc tel qu'il est prononcé, à un jugement du public; et j'attendrai avec confiance la réponse que les honnêtes gens doivent infliger à l'auteur de ces discours diffamatoires, qui a doucement empu la ville, et dont les jongleries n'ont plus le crédit de tromper personne.

—L'abbé MONNET,
professeur de Je ou petit séminaire de Notre-Dame, à Valence.

—La correspondance particulière de l'Univers datée de Rome le 8 sept. dit: Son Em. le cardinal archevêque de Cambrai et Mgr. l'archevêque de Beauvais sont arrivés ici il y a quelques jours. On dit qu'ils doivent recevoir le chapeau le 13; jusque là, suivant l'usage ils ne doivent pas quitter la retraite qu'ils occupent dans le couvent de saint Andrea della Valle.

—M. Guillaume Bonnet vient d'achever un buste de N. S. P. le Pape Pie IX. Ce jeune artiste est le même nom nous devons les deux charmantes statues des PP. de Ravignan et Lacordaire.

On trouve dans sa nouvelle production les qualités éminentes qui distinguent les premiers: grandeur de l'ensemble, fini des détails, conscience profonde du sujet, vérité parlante.

Des difficultés nombreuses se présentent ici. La phylonomie de Pie IX n'est pas de celles que l'on définit d'un mot. La douceur y domine avec la noblesse et la grâce, en laissant voir tout à la fois et splendeur de la triple caractère de la vigueur, de la simplicité et du génie. C'est ce mélange merveilleux qu'il fallait saisir et reproduire.

Pour en venir à telle fin, M. Bonnet paraît avoir suivi sa méthode habituelle qui effectivement est la seule bonne: il a étudié le Souverain-Pontife dans toutes les phases de sa magnifique existence, écouté silencieusement son histoire et les bénédictions de l'univers, analysé tour à tour ses actions et sa vie, pour ainsi dire, ses pensées. S'étant ainsi composé un trésor d'inspiration, il a fait comme l'abeille, il a pris son vol vers la ruche solitaire et préparé le délicieux travail qu'il nous offre aujourd'hui.

Le prix du buste, en composition plastique très-solide, imitant le marbre et pouvant se laver, est de 12 fr. à Paris et de 15 fr. pour les départements et l'étranger avec caisse et emballage. On le trouve chez Wailly, libraire, éditeur, rue Bassette, n° 6.

ANGLETERRE.

Une correspondance d'Angleterre appelle l'attention sur le fait suivant:

«L'Angleterre nourrit en Irlande, sur onze millions d'habitants, trois millions d'indigènes. Mais en vertu d'un bill qui a été adopté dans le parlement dernier, le 12 septembre courant, ces trois millions d'indigènes tomberont à la charge des propriétaires fonciers de l'Irlande.

«Or, la propriété foncière en Irlande est généralement grevée d'hypothèques. Les propriétaires ne le sont que de nom. Les véritables maîtres des terres en Irlande, comme dans plusieurs autres contrées, sont les prêteurs d'argent. Le nouvel impôt qui va passer sur les propriétés irlandaises, aura probablement pour résultat de produire d'immenses ruines. On calcule que les désastres seront surtout considérables dans les districts du sud et de l'ouest.

«Que deviendra l'Irlande sous le coup du nouveau malheur qui la menace?

«On ne saurait le méconnaître; l'Angleterre moderne a fait de grands sacrifices pour subvenir à la misère de l'Irlande. Mais la bienfaisance d'un jour ne peut conjurer les effets de l'iniquité commise pendant plusieurs siècles. L'Angleterre a laissé l'Irlande se précipiter dans tous les vices de la plus détestable condition politique et économique. Aujourd'hui les maux s'accroissent fatalement. L'année dernière, la famine a décimé le pauvre peuple. Cette année, la ruine va frapper les classes élevées. Que sortira-t-il de ce problème, dont l'imprévoyance et l'iniquité sont les deux termes, et les victimes onze millions de créatures humaines?

—Les plus vives sympathies, comme nous l'avons déjà fait connaître à nos lecteurs, se manifestent en Angleterre en faveur de Pie IX et de l'émancipation italienne. Le 6 sept. une réunion très-nombreuse composée en grande partie de catholiques s'est tenue à l'Institut oriental, situé dans Commercial-Road à Londres, au sujet de l'acte récent d'agression commis par l'Autriche en Italie.

Le Rév. John Moore occupait le fauteuil. Il a été adoptée une résolution ainsi conçue: «Le Pape Pie IX s'est concilié l'admiration et l'estime sans réserve de tous les amis de la liberté raisonnable, par la largeur de sa politique, la sagesse pratique de ses vues et l'impulsion généreuse qu'il a su donner à l'émancipation civile, sociale et nationale. Nous croyons devoir proclamer à la face du monde nos sentiments et devoir aider et assister le Pape Pie IX par tous les moyens légitimes en notre pouvoir dans sa lutte ardente contre les ennemis du gouvernement constitutionnel.»

Il a été ensuite proposé et adopté des résolutions dans le but d'ouvrir des souscriptions publiques pour cet objet. Deux personnes présentes ont déclaré que tout en ne professant pas la religion catholique elles seraient bien aises de s'associer à une entreprise ayant pour but de favoriser la cause de la liberté et du gouvernement constitutionnel. Cette cause rencontrant aussi des sympathies aussi bien auprès des protestants qu'auprès des catholiques, il a été décidé que la souscription ne se bornerait pas aux seuls catholiques. On a reçu aux portes de la salle les offrandes de l'assemblée.

—L'Univers du 15 sept. contient l'article suivant: Dans l'Assemblée de Londres en faveur de Pie IX, M. Lucas a prononcé un discours qui a provoqué de vifs applaudissements. Il a dit avec talent qu'il convenait à l'Angleterre, qui a tant à réparer envers Rome, de prendre l'initiative d'un mouvement qui, dans ses espérances, ne peut manquer de trouver des propagateurs.

«Notre exemple, a-t-il dit, sera sans doute suivi par les autres quartiers de la métropole et la métropole sera initiée par les autres parties du royaume. L'exemple de l'Angleterre sera suivi par l'Irlande; celui de l'Irlande par toutes les colonies de la couronne britannique où se trouvent un catholique. L'exemple de l'Empire britannique sera suivi par la France, la Belgique, l'Espagne, par tous les Etats catholiques de l'Europe, par l'Amérique et par toutes les parties du monde.»

L'auteur voudrait que les catholiques de l'Angleterre pussent équiper un régiment qui irait offrir ses services au gouvernement romain ou tout au moins qu'ils ouvrirent une souscription dont le montant sera envoyé à Pie IX. Ce dernier projet a reçu immédiatement un commencement d'exécution.

Pendant que ceci se passait à Londres un ecclésiastique Irlandais adressait un appel analogue à l'Irlande et les journaux de Dublin font mention de Meetings publics projets pour manifester les sympathies politiques de l'Ir-

lande en faveur de Pie IX et de l'émancipation. Il est aussi question d'un journal, de former une légion Irlandaise pour le service de Sa Sainteté. La cause de l'Italie est devenue celle de tous les amis de la liberté et déjà l'Autriche recule devant la réprobation universelle dont l'opinion publique de l'Europe a frappé son agression.

PRUSSE.

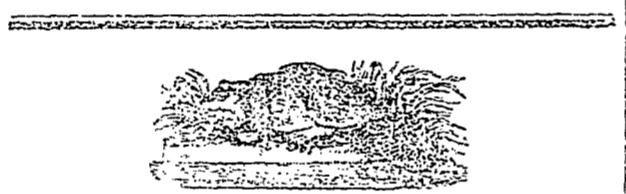
Le village de Oackers' en ayant eu successivement deux pasteurs rationalistes qui ne s'étaient pas contentés de banir le symbole des apôtres du culte public, mais qui avaient publié une série de pamphlets anti-chrétiens qu'ils prenaient soin de faire lire et commenter par le maire de cette commune, un simple paysan nommé Richard, à la mort du dernier de ces deux corrupteurs, le gouvernement lui donna pour successeur un pasteur soi-disant orthodoxe et celui-ci ayant récité le symbole à l'occasion d'un baptême où le même Richard présentait le nouveau-né sur les fonts, et lui ayant demandé, suivant ce qui est prescrit dans l'agenda, s'il croyait à toutes les vérités contenues dans le symbole, celui-ci répondit à haute et intelligible voix: «Non, je n'y crois pas.» Le gouvernement n'a pas su mieux faire que de traduire Richard devant le tribunal provincial sous prévention de blasphème. Il n'y a pas cependant de blasphème à déclarer avec franchise, lorsqu'on est interrogé, que l'on ne croit pas à telle ou telle religion; mais le protestantisme ne peut aucunement s'arroger le droit de considérer comme injure faite à la foi, l'expression de libre jugement d'un individu. Quel ridicule moyen d'ailleurs d'instruire et de convertir des mécréants en les traduisant en justice!

—L'Eglise catholique finira par se voir successivement justifiée, dans toutes les rigueurs de sa discipline, par ses adversaires eux-mêmes qui en empruntent et en outrepassent même quelquefois la sévérité. Ainsi les directeurs temporels de l'Eglise évangélique de Tremplin (Prusse) viennent d'interdire aux anabaptistes l'usage de leur cimetières. L'Eglise catholique, bien moins sévère, ne refuse aux hérétiques et aux excommuniés nières que la sépulture en terre sainte, et nullement une enceinte séparée de ses propres cimetières. Il est vrai que les protestants évangéliques ne sachant pas même ce que c'est qu'une terre bénite et consacrée au repos des morts, ont dû généraliser la défense d'inhumier les anabaptistes parmi les évangéliques; mais cette excommunication posthume est-elle bien dans l'esprit de la tolérance dont s'enorgueillit si fort l'Eglise dominante?

BAVIÈRE.

L'Univers annonce que parmi les congrégations religieuses que le ministère bavarois manifeste l'intention de proscrire, c'est surtout aux tiers ordres de S. Dominique et de S. François qu'il se déclare le plus hostile.

—On écrit de Munich, le 3 sept. «Parmi les familles nobles qui ont quitté brusquement Munich, déclarant qu'elles n'y reviendraient jamais, se trouvent celle d'Arcs de Schlenborn et de Basseinheim qui sont regardées comme les plus anciennes et les plus illustres de la Bavière.» Cela suffit pour faire connaître de quel côté la haute noblesse a considéré l'annexion de Mme. Lola Montés.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 19 OCTOBRE 1847.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS ET L'AVENIR DU CANADA.

Le Courrier des Etats-Unis, au Rédacteur duquel nous envoyons les Melanges Religieux, n'a pas encore accepté notre invitation d'échanger. Il y a pourtant au-delà d'un mois que cette invitation a été faite, et la réponse est encore à venir. Nous supposons que des occupations multipliées ont fait perdre de vue cet objet, et nous ne le signalons ici que pour le rappeler à la mémoire de notre confrère du Courrier, et lui faire voir l'inconvénient pour les journaux de ne pas échanger. Le Courrier du 12 en effet, aurait pu recevoir une réponse de notre part vendredi, mais ne le recevant pas, l'article au sujet des Melanges Religieux n'est venu à notre connaissance que samedi, par le moyen d'un ami auquel nous offrons nos remerciements. Dans cet article, le Courrier n'est pas du tout content des Melanges Religieux; il est bien vrai que les Journaux Canadiens en général ne se sont pas prononcés pour une annexion aux E. U. Mais aux yeux du Courrier, «qui ne dit rien (en cette matière) consent.» «La grande majorité des Journaux Canadiens-Français, dit-il, se prononcent en faveur d'une fédération de toutes les Provinces Anglo-Américaines, qui mettrait à chacune d'elles de se gouverner suivant ses goûts. Les Melanges Religieux, que l'on peut regarder comme l'organe d'une grande partie du Clergé Canadien, cherchent à arrêter le courant des idées qui porte naturellement les esprits vers une incorporation avec l'Union Américaine.»

Nous répondons d'abord au Courrier que nous ne voyons pas quelle différence il y a entre les principes de notre feuille et ceux des autres feuilles canadiennes-françaises, sur le sujet en question. Il est en effet constant que toute la Presse Française du Pays est en faveur d'une Union Fédérale entre les Provinces de l'Amérique Anglaise, et que jamais, lorsqu'il s'est agi de parler d'une annexion aux Etats-Unis, cette même Presse ne se soit prononcée en faveur d'une semblable mesure. Au contraire, plus d'une fois elle s'est récriée contre ceux qui prétendaient que le Peuple Canadien voudrait un pareil changement. Qu'ont donc fait les Melanges Religieux? ils viennent de démontrer l'inconvénient, l'impossibilité pour le Bas-Canada de s'annexer aux

Etats-Unis; ils ont montré que tout s'oppose à cet événement, et que si l'on voulait goûter de ce nouveau régime, ce serait vouloir perdre sa langue, perdre ses lois, perdre ses mœurs, perdre ses institutions, perdre tout ce qui distingue le Canadien de ceux qui seraient alors ses co-sujets. Ce serait, avens-nous dit, vouloir noyer à tout jamais le peuple Canadien, et lui faire perdre jusqu'à son nom. Nous nous étonnons fort que le Rédacteur du Courrier des Etats-Unis soutienne la doctrine de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Lui qui est Français, il doit savoir combien l'enfant de la France tient à sa langue, combien il tient ses lois, combien il tient à ses mœurs, combien il tient à tout ce qui le fait Français. Lui, «l'Organe des Populations Franco-Américaines,» proposer cette annexion, c'est vouloir la perte de ce qui nous fait Canadiens. Comme les Français, nous sommes enfants de la France, de la Nouvelle-France. Comme nos ancêtres nous sommes attachés à nos institutions, à notre langue, à nos lois, à nos mœurs; nous avons plus d'une fois prouvé que, sur cette matière nous ne transigions jamais, et si le fallait, nous saurions montrer encore que, quoiqu'en disent certains écrivains, nous, Canadiens, nous n'accepterons jamais une position quelque avantageuse qu'elle soit, s'il nous faut abandonner notre langue française, nos mœurs françaises, nos lois françaises, nos institutions françaises. Nous avons toujours été loyaux sujets de l'Angleterre, depuis la Cession du pays, et nous saurons l'être encore; car c'est notre devoir. Mais si l'on attaque ce qui nous fait Canadiens-Français, nous montrerons aussi qu'un peuple a droit d'user de sa langue, de ses lois et de ses mœurs. Et tout cela prouvera, comme ce l'a déjà prouvé tant de fois, qu'en Canada «le courant des idées ne porte pas les esprits vers une incorporation avec l'Union Américaine.»

Le Courrier des Etats-Unis, après nous avoir adressé une dizaine de lignes, dans lesquelles il parle de «clarté» et de «fraternité» et trouve (dans l'article en question) notre langage peu chrétien, demande «ce que l'exemple tiré de la Louisiane a de si effrayant.» Puis il ajoute que «les Louisianais ont tout autant et plus qu'un Canada la libre pratique de leurs mœurs, de leur langue, de leur religion et de leurs lois.»

D'abord, le Rédacteur du Courrier voudra bien remarquer que la réponse à sa demande dépend de l'exactitude ou de l'inexactitude de son avancé que nous citons en dernier lieu. En effet, si «les Louisianais ont tout autant et plus qu'un Canada la libre pratique de leurs mœurs, de leur langue, de leur religion et de leurs lois,» voilà de fortes raisons, qui militaient contre l'annexion, qui se trouvent ne plus exister. Mais si, d'un autre côté, les Louisianais n'ont pas cette libre pratique, tout ce que peut dire le Courrier ou tout autre, n'empêchera pas les Canadiens-Français de reculer et de refuser cette annexion; l'exemple tiré de la Louisiane aura quelque chose de bien effrayant. Or, nous le répétons, «si nous pouvons en croire l'histoire et les faits de tous les jours, la population française de la Louisiane n'a plus l'usage de ses lois; elle n'a plus l'usage de sa langue dans les tribunaux et ailleurs; sa langue en un mot est proscrite.» D'ailleurs, d'après l'aveu même du Courrier des Etats-Unis, les Louisianais «sont envahis par le flot de l'émigration américaine;» bien plus à craindre pour les Canadiens que le flot de l'émigration irlandaise; puisqu'au lieu de 90,000 à 100,000 nouveaux venus, nous aurions une vraie invasion d'Américains qui essaieraient de s'immiscer en tous lieux. Jusqu'à ce jour, notre population canadienne est assez compacte; elle forme pour ainsi dire un bataillon serré; mais il n'en saurait être de même sous le régime proposé par notre confrère. Ainsi tant que l'on ne nous prouvera pas que la Louisiane n'est pas dans l'état où nous la croyons, nous répéterons que l'exemple tiré de la Louisiane est un exemple qui n'est pas du tout encourageant pour les Canadiens; au contraire, il leur présente un Avenir sombre, terrible, effrayant; un avenir tout de malheur, dans lequel il leur faut délaissier ce qu'ils ont de plus cher au monde après leur religion. C'est un exemple qui leur présente dans l'Avenir la perte du Code qui le régit, du Langage qui les distingue de tous leurs voisins, de leurs Mœurs si pures et si belles, de leurs Institutions admirables et si utiles, et en fin de tout ce qui peut leur conserver le glorieux nom de Canadiens-Français. C'est un exemple tel, que jamais ils ne voudront le suivre, quelque soient les autres conditions que l'on put leur proposer.

Ainsi donc, ce que notre Confrère appelle «la grande pensée qui doit dominer des préjugés de localité et des intérêts privés dans le cœur de tout Canadien vraiment patriote, selon la noble et vaste acception de ce mot,» C'EST AUTRE CHOSE QU'UNE GRANDE PENSÉE ENTièrement ET UNIQUEMENT EN FAVOUR DE LA PROSPERITE DES ETATS-UNIS! C'est une grande pensée que jamais le Canadien, vrai ami de son pays, ne saurait avoir, sans mettre de côté les intérêts et les desirs de ses compatriotes.

AVIS.

Plusieurs fois nous avons remarqué que la justice demande que l'on donne le mérite d'un article à celui qui en est l'auteur; mais il paraît que quelques uns de nos confrères n'ont pas encore compris ce que cela signifie. Nous voulons donc leur faire comprendre aujourd'hui plus clairement, s'il est possible, que nous ne l'avons fait précédemment. Nous leur répétons ainsi que, lorsqu'ils tirent d'un journal une nouvelle, un article ou une partie d'un article, ils doivent toujours dire à qu'elle feuille appartient cette nouvelle ou cet article. Quelquefois il coûte un peu de dire que ce sont des journaux étrangers qui vous apprennent ce qui se passe dans votre localité; mais la justice doit passer avant tout. Espérons qu'à l'avenir nous n'aurons plus à revenir sur ce sujet, et que l'on se conformera à une règle que suit la grande majorité des journaux et à laquelle nous nous faisons un devoir de nous conformer.

LA PRESSE.

A l'Exhibition d'Agriculture à Hamilton, les représentants de la Presse ont été traités d'une manière bien peu courtoise. C'est pourtant par les efforts des journalistes que cette Société doit la plus grande partie de ses progrès. Le Toronto Globe, à cette occasion, a pris la défense de la Presse, et s'est montré, comme dit le Transcript, «un champion zélé pour les droits de son ordre.» «Nous espérons sincèrement, dit le Globe, que nos confrères dans toute la Province feront cause commune avec nous en cette matière. Jamais il ne pouvait se présenter une meilleure occasion de montrer que nous ne nous soumettrons pas à un semblable traitement. L'Editeur d'un papier en ce pays à une dure tâche à remplir, et cette tâche deviendra tous les jours plus dure, si, tout en tenant les Editeurs responsables personnellement et individuellement, comme de simples citoyens, des articles qui paraissent dans leurs journaux, ou les insulte à une célébration nationale dont les plus grands succès ont été obtenus par les efforts de la Presse.

«Et c'est tout autant de l'intérêt de la société en général que de celui des Editeurs, que la Presse Publique occupe un rang élevé; car si l'on continue de la maltraiter, tout homme à sentiments honorables s'en éloignera. Déjà il est bien difficile d'y attacher des hommes de talents; la faible rémunération qu'elle offre cette profession en Canada; ET UN PEEVETEMENT SAGE DEVAIT S'EFFORCER DE RENDRE LA SITUATION HONORABLE AU PLUS HAUT DEGRÉ, DE MANIERE A Y ATTIRER CE QUE LA PROVINCE A DE PLUS INTEGRE ET DE PLUS REMPLI DE TALENTS. On ne peut trop comprendre l'importance pour un jeune pays d'avoir des hommes intègres, indépendants et courageux pour conduire la Presse Publique.

«Lors même que le Fourth Estate (la Presse) n'aurait pas eu le droit reconnu d'être reçu avec quelque courtoisie dans de semblables occasions après tous les efforts faits par les Rédacteurs de journaux, presque sans aucune acception, pour exciter l'intérêt public en cette occasion, et pour donner de l'éclat à toute l'affaire, c'est être récompenser encore bien faiblement leurs services qui de les traiter avec une courtoisie particulière. Mais la Presse a un droit à une courtoisie spéciale en de semblables occasions, et, d'un point de vue admn en ce pays, et mis en pratique en Angleterre et aux Etats-Unis. Quant à cette courtoisie, ce qui veut réussir dans quelque mouvement populaire que ce soit, sans beaucoup plus intéressés à la conserver, que ne le sont les Editeurs des journaux!»

Nous sommes en ce point parlant du même sentiment que notre confrère du Globe; mais la Presse est une institution dont on aime bien à parler, mais que l'on ne veut pas toujours soutenir. Comme le dit notre confrère, un peuple reconnaît son Roi tout en s'opposant à ce qu'il ne soit que le titre d'un journaliste; pour lui, il faut que le journaliste soit traité avec courtoisie, et faut qu'il soit soutenu et qu'on ne le méprise pas à ses sous-sources. Il faut que le peuple lui vienne en aide et qu'il soit bien convaincu que tout en soutenant la presse, se fait à lui-même un bien inestimable. Car il acquiesce par là le goût de la lecture, la connaissance d'une infinité de choses utiles et même nécessaires qu'il ignore encore; ce n'est pas à instruit; chose que le peuple a malheureusement négligé bien trop longtemps.

LA LYRE CANADIENNE.

Nous avons reçu les quatre premières livraisons de la Lyre Canadienne et en remercions qu'on le dit. Chaque livraison contient 18 pages grand in-8, et sort des presses de MM. Cowan et Fils de Québec; ou conçoit alors que la partie typographique soit bien soignée.

Comme c'est le devoir de la presse de faire connaître les ouvrages nouveaux et de dire ce que l'on en doit penser, nous ferons de suite quelques remarques à propos de celui-ci.

L'idée de réunir ainsi «les chansons et romances Françaises et Canadiennes les plus nouvelles et les plus célèbres, tout en les intercalant (entremêlant) des vieux chants qu'il faut conserver en les publiant, si l'on ne veut les perdre pour jamais,» cette idée, disons-nous, a été une idée heureuse, et qui méritait d'être mise à exécution. L'Amateur de la Lyre Canadienne s'est donc mis à l'œuvre et voilà déjà quatre livraisons livrées au public. Ces quatre livraisons, nous venons de les parcourir, mais nous avouons qu'il nous est impossible de les approuver entièrement. En effet, si ce recueil de romances et de chansons, comme le dit M. l'Amateur, doit se trouver «dans toutes nos bibliothèques, sur la table de tous nos salons et jusque dans la chaumière,» ce recueil doit pour lors être composé de telle sorte qu'en en faisant la lecture, il ne puisse laisser certaines idées justes, d'autres certaines passions mauvaises, ou donner sur certains événements des notions fausses et erronées. Or, il nous peine à le dire, il se rencontre dans ces quatre premières livraisons quelques pages où l'on trouve de tout cela. Aux pages 11 et 12, 33, 43, 44 et 45, on fait l'apologie de l'ivrognerie et de l'intempérance; on dira, si l'on veut: «Ce ne sont que des chansons;» oui, mais est-ce une raison d'approuver un acte que l'on condamne partout ailleurs. Ouïce sont des chansons; mais alors ce recueil ne peut plus être un livre de morale, comme cela doit être.

Les pages 20 et 21 ne sont certes pas remplies de principes admissibles. Nous savons fort bien que c'est une chanson pour rire, mais nous savons aussi que le comique de cette sorte n'est vraiment pas du comique dans toute la force du terme, et que pour rire bien on ne doit pas rire par pareil moyen.

Nous ajoutons que pour ne blesser pas la vérité historique (purement et simplement) il eût fallu au couplet de la 36e. page, qui commence ainsi: «Vous souvient-il dans sa profonde haine, etc.» mettre une note explicative. Car on y traite Louis XVI de bigot, de déloyal, etc.

Enfin, «le monde comme il est à présent» (pages 63, 64, 65.) est une chanson où l'on blasphème en riant; c'est une chanson qui, dans ces quatre livraisons, est inique en son genre, et qui le sera aussi, nous l'espérons, dans tout l'ouvrage.

A part de ces quelques remarques, nous n'avons que des éloges à faire à l'Amateur de la Lyre Canadienne. Il a su faire plus d'une fois des choix judicieux; ce sont des pièces de poésies où l'on voit le courage du soldat, où l'on fait l'éloge du guerrier qui abandonne tout pour la défense de son pays; d'autres fois c'est le travail que l'on exalte, c'est le bon citoyen que l'on préconise; c'est l'exilé avec lequel on verse des pleurs et que l'on console dans son infortune. Ce sont là des pages magnifiques et bien propres à faire naître des sentiments élevés au cœur de ceux qui n'en ont pas, et d'un autre côté bien propres à satisfaire ceux qui ont une grande âme. Nous soumettons donc succès et persévérance à notre studieux compatriote, espérant que les livraisons qu'il donnera désormais au public ne contiendront que des pages semblables à celles, ou si grand nombre, dont nous venons de faire l'éloge.